



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin d'ajouter la classe d'usages « Commerce et Service local » à la zone 8-C.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 1^{er} octobre 2013, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 435-13-01 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin d'ajouter la classe d'usages « Commerce et Service local » à la zone 8-C.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 février 2014 à 18 h à la Maison Hupé située au 611, montée de la Source. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature du projet de règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou toute personne qu'elle désignera expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h et sur le site Internet de la Municipalité www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».
4. Le premier projet de règlement numéro 435-13-01 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le premier projet de règlement numéro 435-13-01 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 concerne la zone 8-C. Les propriétés suivantes sont comprises ou partiellement comprises dans cette zone : 37 à 67, rue Deschamps (côté est), 19 et 23, rue François-Carrier (côté est/sud-est) et 1447 à 1479, montée Paiement (côté ouest). La description ou l'illustration de la zone peut être consultée à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h.

DONNÉ à Cantley, ce 21^e jour du mois de janvier 2014.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général



Séance du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2013 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-13-01
RÈGLEMENT NUMÉRO 435-13**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN
D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE
LOCAL » À LA ZONE 8-C**

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du Règlement de zonage numéro 269-05 a été déposée en date du 29 août 2013 visant la zone 8-C;

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant nécessite l'ajout de la classe d'usages « Commerce et Service local » à la zone 8-C;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification du Règlement de zonage numéro 269-05 respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande lors de sa séance le 19 septembre 2013 et a recommandé d'accepter la demande de modification;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

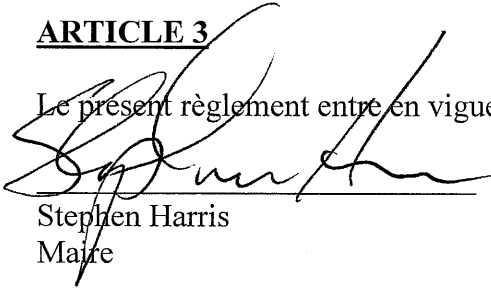
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

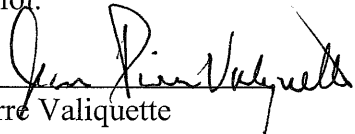
ARTICLE 2

La grille des normes de zonage annexée au Règlement de zonage numéro 269-05 sous la cote « Annexe B » est modifiée dans la colonne de la zone 8-C en ajoutant un point à la ligne 9.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Stephen Harris
Maire


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général

Signée à Cantley le 2 octobre 2013


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général